

Bruxelles, 3 janvier 2024

Chers Actionnaires,

Le conseil d'administration de Dexia SA/NV, ayant son siège Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, à 1050 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0458.548.296 (« **Dexia** ») vous invite à participer à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Dexia (l'« **Assemblée**») qui se tiendra le **19 janvier 2024, à partir de 11h00** (heure belge) au siège de Dexia.

AVIS PREALABLE

Les actionnaires sont encouragés à exercer leurs droits à distance avant la réunion, conformément aux modalités décrites ci-après, en votant par procuration ou à distance, par correspondance, et en soumettant leurs questions au conseil d'administration de Dexia par écrit avant l'Assemblée.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

1. Nomination de Pierre Darbre en qualité d'administrateur de la Société ;
2. Modification de l'article 1^{er} des statuts afin de changer la dénomination de la Société ;
3. Modification de l'article 12 des statuts afin de supprimer l'obligation de constituer un comité de direction et de modifier la composition et les pouvoirs d'un comité de direction ;
4. Attributions des Pouvoirs.

MODALITES DE PARTICIPATION

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Afin de participer et d'exercer leur droit de vote à l'Assemblée, les actionnaires doivent notifier à Dexia, au plus tard le 13 janvier 2024, à 16h00, leur intention de participer à l'Assemblée en envoyant un email ou le formulaire de procuration / de vote dûment complété et signé à l'adresse shareholder@dexia.com. Si aucune communication électronique ne peut être effectuée, un courrier signé ou un formulaire de procuration / de vote dûment complété et signé peut être envoyé au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Nicolas Dupont, secrétaire général de Dexia. Pour être pris en compte, les courriers ou formulaires doivent être reçus par Dexia au plus tard le 13 janvier 2024, à 16h00. Etant donné que le 13 janvier 2024 est un samedi, nous invitons les actionnaires à retourner leur formulaire à Dexia pour le **12 janvier 2024 à 16h00 au plus tard**. Les actionnaires doivent clairement s'identifier en fournissant leur nom et adresse complets et en indiquant le nombre d'actions nominatives Dexia qu'ils détiennent.

Seuls les actionnaires ayant satisfait aux exigences énoncées ci-dessus sont autorisés à participer et à voter à l'Assemblée.

Dexia SA/NV

Place du Champ de Mars 5 - Marsveldplein
B - 1050 Bruxelles / Brussel

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia La Défense 2
TSA 12203
F - 92919 La Défense Cedex

Tél. : +32 (0)2 213 57 00
Fax : +32 (0)2 213 57 01

Tél. : +33 (0)1 58 58 77 77
Fax : +33 (0)1 58 58 86 00

www.dexia.com

RPM Bruxelles / RPR Brussel
TVA / BTW BE 0458.548.296
IBAN BE61-0682-1136-2017
BIC : GKCC BE BB

2. PROCURATION

Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée par un mandataire. **Les actionnaires peuvent désigner Nicolas Dupont, secrétaire général de Dexia ou Charlotte Schaumans juriste, comme mandataires.** En vue d'éviter toute situation de conflit d'intérêt potentiel, aucun mandat ne peut être octroyé au président et aux membres du conseil d'administration de Dexia pour représenter les actionnaires à l'Assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter à l'Assemblée par un mandataire doivent envoyer la procuration, au plus tard le 13 janvier à 16h00, en utilisant le formulaire de procuration joint au présent courrier et mis à disposition sur le site internet de Dexia (<https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/assemblees-generales>) et en le renvoyant par email à l'adresse shareholder@dexia.com. Si aucune communication électronique ne peut être effectuée, le formulaire dûment complété et signé peut être envoyé au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Nicolas Dupont, secrétaire général de Dexia. Pour être pris en compte, les formulaires doivent être reçus par Dexia au plus tard le 13 janvier 2024, à 16h00. Etant donné que le 13 janvier 2024 est un samedi, nous invitons les actionnaires à retourner leur formulaire à Dexia pour le **12 janvier 2024 à 16h00 au plus tard.**

Seule une procuration octroyée conformément aux règles applicables en droit belge et aux exigences décrites ci-dessus autorise le mandataire à assister et à voter au nom d'un actionnaire à l'Assemblée. En outre, l'actionnaire doit satisfaire aux conditions de participations décrites ci-dessus.

3. VOTE

Seuls les actionnaires ayant valablement notifié à Dexia leur intention de participer à l'Assemblée sont autorisés à voter à l'Assemblée.

Les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote à distance par correspondance, avant l'Assemblée et sont encouragés à le faire. Les actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de vote à distance doivent le faire au plus tard le 13 janvier 2024, à 16h00, par écrit, en utilisant le formulaire de vote joint au présent courrier et mis à disposition sur le site internet de Dexia (<https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/assemblees-generales>) et en le renvoyant par email à l'adresse shareholder@dexia.com. Si aucune communication électronique ne peut être effectuée, le formulaire dûment complété et signé peut être envoyé au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Nicolas Dupont, secrétaire général de Dexia. Pour être pris en compte, les formulaires doivent être reçus par Dexia au plus tard le 13 janvier 2024, à 16h00. Etant donné que le 13 janvier 2024 est un jour férié, nous invitons les actionnaires à retourner leur formulaire à Dexia pour le **12 janvier 2024 à 16h00 au plus tard.**

4. QUESTIONS

Les actionnaires qui remplissent les conditions de participation à l'Assemblée peuvent poser des questions relatives aux points à l'ordre du jour de l'Assemblée aux administrateurs de Dexia. Ces questions doivent être soumises par écrit et envoyées au plus tard le 13 janvier 2024, à 16h00, par email à l'adresse shareholder@dexia.com. Si aucune communication électronique ne peut être effectuée, les questions peuvent être envoyées par courrier au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Nicolas Dupont, secrétaire général de Dexia. Pour être pris en compte, les questions doivent être reçues par Dexia au plus tard le 13 janvier 2024, à 16h00. Etant donné que le 13 janvier

Dexia SA/NV

Place du Champ de Mars 5 - Marsveldplein
B - 1050 Bruxelles / Brussel

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia La Défense 2
TSA 12203
F - 92919 La Défense Cedex

Tél. : +32 (0)2 213 57 00
Fax : +32 (0)2 213 57 01

Tél. : +33 (0)1 58 58 77 77
Fax : +33 (0)1 58 58 86 00

www.dexia.com

RPM Bruxelles / RPR Brussel
TVA / BTW BE 0458.548.296
IBAN BE61-0682-1136-2017
BIC : GKCC BE BB

2024 est un samedi , nous invitons les actionnaires à adresser leurs questions à Dexia **pour le 12 janvier 2024 à 16h00 au plus tard.**

Les actionnaires pourront également poser des questions lors de l'Assemblée.

Les réponses aux questions relatives aux points à l'ordre du jour de l'Assemblée seront formulées par les administrateurs et / ou les commissaires de Dexia lors de l'Assemblée et seront ensuite publiées, ensemble avec le procès-verbal de l'Assemblée, sur le site internet de Dexia (<https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/assemblees-generales>).

PROTECTION DES DONNEES

Dexia traite de manière confidentielle les informations relatives à ses actionnaires qui constituent des données personnelles. La politique de confidentialité de Dexia est disponible sur son site internet (<https://www.dexia.com/fr/legal-mentions>).

* * *

Pour plus d'informations sur l'Assemblée ou les formalités de participation, n'hésitez pas à contacter Dexia par email (shareholder@dexia.com). **Les actionnaires qui souhaitent recevoir les convocations futures exclusivement par email sont invités à transmettre leur adresse email à Dexia par email (shareholder@dexia.com).**

Cordialement,

Pierre Crevits
Administrateur-délégué

Gilles Denoyel
Président du conseil d'administration

Annexe : Formulaire de vote / de procuration pour l'Assemblée.

Dexia SA/NV

Place du Champ de Mars 5 - Marsveldplein
B - 1050 Bruxelles / Brussel

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia La Défense 2
TSA 12203
F - 92919 La Défense Cedex

Tél. : +32 (0)2 213 57 00
Fax : +32 (0)2 213 57 01

Tél. : +33 (0)1 58 58 77 77
Fax : +33 (0)1 58 58 86 00

www.dexia.com

RPM Bruxelles / RPR Brussel
TVA / BTW BE 0458.548.296
IBAN BE61-0682-1136-2017
BIC : GKCC BE BB